

Compte rendu du Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2011
à 14h30 à PREUILLY SUR CLAISE

L'an deux mille onze, le premier juin, à 14h30, à Preully-sur-Claise, le Conseil Communautaire de la Touraine du Sud, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HENault.

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 60

Présents : 44

Votants : 48

PRESENTS : Mme BRAULT, Mme MANGIN d'OUIINCE, Mme SCHULER, Mme BUZELAY, M. ROUSSEAU, Mme PETIT, Mme LIGAUD, M. SALAIS, M. MOREVE, M. JOUZEAU, Mme ARQUEZ, Mme GAULTIER, M. MAIRE, M. COURCOUL, M. VILLERET, M. ROBERT, M. GERVAIS, Mme BRUNEAU, Mme HOUDAYER, M. HENault, M. JOANNES, M. GUILLOT, Mme LOUAULT, M. DECHARTE, M. BARBIER, Mme MARCHET, M. MEREAU, M. FRENEE, M. ANTIGNY, M. VERNEAU, M. LEFEBVRE, M. BRAULT, Mme PORCHER, M. GUYOT, M. CHARRIER, M. ROBIN, M. NEAU, M. BAISSON, Mme PASQUIER, M. LACOUR, Mme BRAULT, M. CHARTIER, M. BASTARD, M. BRAULT.

ABSENTS REMPLACES : M. BONNIN (Mme BUZELAY), Mme CHOMAUD (Mme PORCHER).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. BOIS (Mme PETIT), M. GUICHARD (M. JOUZEAU), (M. ARNAULT (Mme ARQUEZ), M. DESMEE (M. BAISSON).

ABSENTS EXCUSES : M. MARCHAIS, M. CHEVREUIL, M. LOISEAU, Mme DE CROUY CHANEL, M. DUSSEAU, M. BOISBOURDIN, M. MAURICE, Mme JULIEN, M. THENON, M. DETOT, M. NOUHANT, M. PERIVIER.

Mme PASQUIER est élue secrétaire de séance.

Compte-rendu de la réunion précédente : Le compte rendu n'appelle pas d'observations

M. Hénault ouvre la séance qui sera principalement consacrée à un débat sur la proposition préfectorale de réforme territoriale.

Quelques points seront vus avant, qui concernent principalement les finances. M. le Président précise que le Bureau s'est réuni avant ce conseil et a délibéré sur nombre de points. L'objectif est bien de permettre au Conseil de se consacrer au débat susmentionné.

M. HENault présente aux élus le compte-rendu des décisions votées par le Bureau. (cf compte rendu du bureau)

FINANCES

- Budget principal / section de fonctionnement / DM n°1

Monsieur le Président laisse la parole à M. GUYOT, Vice-Président chargé des finances.

Monsieur GUYOT précise qu'il est nécessaire de prévoir des modifications dans la section de fonctionnement du Budget Principal et propose la Décision Modificative suivante :

Recettes de fonctionnement

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
7311		Contributions directes	900 000,00 €	+ 1 396 000,00 €	2 296 000,00 €
74833		ETAT-Compensation au titre de la contribution économique territoriale	0,00 €	+ 11 000,00 €	11 000,00 €
74835		ETAT-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0,00 €	+ 150 000,00 €	150 000,00 €
748314		Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	0,00 €	+ 16 000,00 €	16 000,00 €
748313		Dotations de compensations de la réforme de la taxe professionnelle	0,00 €	+ 510 000,00 €	510 000,00 €
7323		FNGIR	0,00 €	+ 750 000,00 €	750 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
023		Virement à la section d'investissement	304 664,90 €	+ 18 901,00 €	323 565,90 €
61522		Bâtiments	2 054 482,53 €	+ 2 468 698,00 €	4 523 180,53 €
674412		Virement au budget ACT COM	429 692,55 €	+ 344 000,00 €	773 692,55 €
6811	OS	Dotations aux amortissements	86 020,15 €	+ 1 401,00 €	87 421,15 €

POUR	48
CONTRE	0
ABST°	0

- Budget principal / section d'investissement / DM n°2

Monsieur le Président laisse la parole à M. GUYOT, Vice-Président chargé des finances.

Monsieur GUYOT précise qu'il est nécessaire de prévoir des modifications dans la section d'investissement du Budget Principal et propose la Décision Modificative suivante :

Recettes d'Investissement

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
021		Virement de la section de fct't	304 664,90 €	+ 18 901,00 €	323 565,90 €
28182	OS	Matériel de transport	3 718,00 €	+ 1 050,00 €	4 768,00 €
28183	OS	Matériel informatique	2 394,00 €	+ 351,00 €	2 745,00 €

Dépenses d'Investissement

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
2188		Immobilisations corporelles	0,00 €	+ 2 500,00 €	2 500,00 €
2313	129	Constructions nvx locaux	25 000,00 €	+ 15 000,00 €	40 000,00 €
020		Dépenses imprévues	0,00 €	+ 2 802,00 €	2 802,00 €

POUR	48
CONTRE	0
ABST°	0

- Budget Activités commerciales / section d'investissement / DM n°1

Monsieur le Président laisse la parole à M. GUYOT, Vice-Président chargé des finances.

Monsieur GUYOT précise qu'il est nécessaire de prévoir des modifications dans la section de fonctionnement du Budget Annexe Activités Commerciales et propose la Décision Modificative suivante :

Recettes de Fonctionnement :

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
774		Subventions exceptionnelles	429 692,55 €	+ 344 000,00 €	773 692,55 €

Dépenses de Fonctionnement :

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
6611		Intérêts des emprunts	33 000,00 €	+ 8 000,00 €	41 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement	+ 365 820, 25 €	+ 336 000,00 €	701 820,25 €

POUR	48
CONTRE	0
ABST°	0

- Budget Activités commerciales / section d'investissement / DM n°2

Monsieur le Président laisse la parole à M. GUYOT, Vice-Président chargé des finances.

Monsieur GUYOT précise qu'il est nécessaire de prévoir des modifications dans la section d'Investissement du Budget Annexe Activités Commerciales et propose la Décision Modificative suivante :

Recettes d'investissement :

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
021		Virement de la section de fct't	365 820,25	+ 33 6 000,00 €	701 820,25 €
1641	147	Bat Denis la celle-st-Avant	410 000,00 €	-410 000,00 €	0,00 €
1641	152	Bât Julien	0,00 €	+ 530 000,00 €	530 000,00 €

Dépenses d'Investissement

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
2313	147	bat DENIS La Celle saint Avant	450 000,00 €	-450 000,00 €	0,00 €
2111	147	Terrain bat DENIS La Celle saint Avant	0,00 €	+ 19 000,00 €	19 000,00 €
2132	152	Bâtiment Julien (acquisition)	0,00 €	+ 530 000,00 €	530 000,00 €
2313	152	Bâtiment Julien (travaux)	0,00 €	+ 350 000,00 €	350 000,00 €
2313	145	Boucherie la Celle-st-Avant	8 000,00 €	+ 6 000,00 €	14 000,00 €
2313	143	Restaurant de Chambon	95 000,00 €	+ 1 500,00 €	96 000,00 €
020		Dépenses imprévues	30 000,00 €	-7 500,00 €	22500,00 €
1641		Remboursement emprunt	56 000,00 €	+ 7 000,00 €	63 000,00 €

POUR	48
CONTRE	0
ABST°	0

M. MEREAU demande la raison de l'annulation de l'opération traiteur à la Celle-st-Avant, valorisée à 410 000 €, pour la remplacer par une autre plus cher (530 000 €+ 350 000 €).

Il remarque que l'opération de la Celle-st-Avant a été annulée car trop chère. Il s'interroge sur le montage envisagé. Il s'inquiète des conséquences qu'auraient pour la CCTS une défaillance du traiteur.

M. BARBIER lui répond que le montage envisagé pour cette opération est une location avec option d'achat. Il précise que les montants mentionnés pour la nouvelle opération sont à relativiser puisque ce bâtiment pourra accueillir deux entreprises. De plus, l'acquisition comprend un logement qui sera loué.

M. HENault précise également que la vocation de la CCTS est d'accompagner le développement des entreprises et que dans toutes les opérations un risque est présent.

- Budget Principal / modification des durées d'amortissement

Monsieur le Président laisse la parole à M. GUYOT, Vice-Président chargé des finances.

Monsieur GUYOT rappelle qu'il avait été demandé lors du précédent Conseil de modifier les durées d'amortissement de deux opérations et propose :

N° compte	Intitulé	Montant	Durée initiale	Durée proposée
2182	Véhicule communautaire C3	10 500,00 €	10 ans	5 ans
2183	PC Portable+licence	1 170,88 €	5 ans	2 ans

Monsieur le président propose de retenir les durées d'amortissements pour ces deux opérations.

POUR	48
CONTRE	0
ABST°	0

PROJET DE REFORME INTERCOMMUNALE

M. HENault introduit ce point en rappelant les grandes lignes de la réforme territoriale. Actuellement, le point le plus emblématique est le schéma départemental présenté par le Monsieur le Préfet.

Il rappelle que d'autres changements seront induits comme la création des conseillers territoriaux, la possibilité de création des communes nouvelles, etc.

Il rappelle que la loi ne prévoit de modification que pour les communautés de communes de moins de 5 000 habitants. Il se dit surpris des positions prises par les services de l'Etat puisqu'en Indre-et-Loire les propositions concernent des communautés beaucoup plus peuplées.

Il rappelle le mécanisme de prise de décision par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Chaque conseil municipal, communautaire ou syndical a à se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet. Ceux-ci ont trois mois pour délibérer (à compter de la 1^{ère} réunion de la CDCI).

Dans la foulée la CDCI devra elle aussi se prononcer.

Soit le schéma est adopté, soit de nouvelles propositions sont faites. Dans ce dernier cas, si la nouvelle proposition recueille une majorité des 2/3 au sein de la CDCI, elle s'impose au Préfet.

M. HENault présente la proposition préfectorale qui prévoit la fusion de la CCTS avec la CCGL d'une part et d'autre part la fusion de la CCLD et la CCM avec intégration de la commune de Céré-la-Ronde.

Au niveau du département, le schéma prévoit de passer de 22 à 11 communautés. Certaines de ces nouvelles communautés interpellent, notamment celle résultant de la fusion d'Amboise, Bléré et Château-Renault qui représente plus de 66 000 habitants.

Ou encore la CC du Vouvrillon qui ne comptera plus que trois communes après fusion d'une partie avec Tours +.

Dans le même temps, l'agglomération passerait à plus de 293 000 habitants.

M. HENault rappelle que ce schéma n'est qu'une proposition du Préfet. Il présente son point de vue sur cette question.

Il souhaite que les élus puissent se décider en ayant « toutes les cartes en main ». En effet, certaines données, financières notamment, sont encore un peu floues.

Il a demandé au Préfet de clarifier les conséquences financières du statut quo et celles d'un éventuel rapprochement.

- En cas de statut quo, il est possible d'attendre un maintien des ressources
- En cas de fusion, l'Etat promet une hausse des dotations. C'est dans ce cadre que des précisions sont nécessaires.

En effet, la commission des finances n'a pas connaissance d'une hausse de l'enveloppe de la DGF. La question est de savoir sur quelle enveloppe serait prise l'augmentation consentie aux nouvelles communautés ?

M. HENault propose de ne pas délibérer aujourd'hui. Il estime qu'il est sans doute trop tôt pour se prononcer, compte-tenu des incertitudes évoquées plus haut.

Il souhaite néanmoins que le débat puisse se poursuivre pour arriver dans la mesure du possible à une position partagée du Conseil Communautaire.

Il annonce qu'une nouvelle réunion du Conseil Communautaire sera nécessaire. Mme SCHULER propose d'attendre la réunion du 30 juin à Tours à laquelle Messieurs Larcher et Richer participeront.

M. HENault attire l'attention des élus sur les questions induites par la fusion des communautés de communes. Quel sera le mode de gouvernance ? Quel sera le sort des agents des communautés ?

Il remarque également que les avis des élus divergent sur ce schéma. Certains sont pour la fusion des 4 communautés du Pays, d'autres pour le statut quo.

Il demande aux élus d'exprimer leurs sentiments.

M. MAIRE remarque que cette réforme appelle deux remarques l'une sur les aspects financiers, l'autre sur la vision politique et le sentiment d'appartenance à un territoire.

Sur l'aspect financier, il estime que la présentation financière faite par les services de l'Etat tient assez fortement du miroir aux alouettes. Il remarque que depuis plusieurs années le contexte financier des collectivités est tendu. Il est alors prudent de considérer que les augmentations de DGF présentés ne sont pas garanties, encore moins dans la durée.

En effet, la somme des augmentations promises aux nouveaux groupements représente plus de 8 millions d'€ pour l'Indre-et-Loire. On peut donc s'interroger sur le financement de cette augmentation qui sera sans doute pris sur les dotations ordinairement allouées aux communes. Or celles-ci sont déjà fragilisées et seront donc sans aucun doute amenées à procéder à une hausse des impositions.

La proposition préfectorale s'appuie en outre sur une projection avec un Coefficient d'Intégration Fiscale à 0,5 (pour rappel celui de la CCTS en 2010 était de 0,22). Ce CIF à 0,5 signifierait un doublement du niveau des compétences prises par la CCTS.

M. MAIRE rappelle que le CIF est un « concours et non un examen » et que seuls les meilleurs sont gagnants. La CCTS avec un CIF à 0,5 est une douce illusion, ceux qui ont déjà un CIF élevé remporteront la mise.

Pour entrer dans la course, il faudra aller plus vite et plus fort, alors que les débats sur les prises de compétences peuvent être longs et difficiles. Le risque est donc de voir rapidement les communes vidées de leurs compétences.

A terme, il est donc peu probable que le contribuable en sorte gagnant.

Sur le thème plus institutionnel, M. MAIRE s'interroge sur l'opportunité d'un mariage avec le Grand Ligeillois.

Il rappelle que la CCTS n'est pas dans l'illégalité puisqu'elle dépasse largement le seuil de 5 000 habitants. De plus, les chiffres présentés montrent un fort déséquilibre financier entre les deux CC. Un travail de convergence sera donc nécessaire, ce qui pourra nuire au processus de développement actuellement initié en Touraine du Sud.

Il demande si d'autres alternatives ne peuvent être envisagées. Pourquoi le découpage proposé atomise-t-il la périphérie du Département. Cela ne va-t-il pas à l'encontre de l'objectif de renforcer la périphérie du pôle métropolitain.

La fusion des 4 communautés du Pays permettrait d'atteindre un poids économique, institutionnel et financier intéressant.

Mais alors comment travailler des projets à 70 communes, comment une petite commune peut-elle se reconnaître dans un tel ensemble ?

Dans ce cadre, une autre proposition pourrait être faite, la fusion à trois, CCTS, CCGL et CC de Ste-Maure de Touraine. Les atouts financiers seraient proches, la nouvelle CC disposerait d'axes de communications structurants avec l'A10 et la RD 10, importants pour le développement économique. Cette CC aurait une taille moyenne et disposerait d'atouts touristiques.

En conclusion, M. MAIRE reste attaché à l'idée selon laquelle le futur territoire doit tenir compte de la manière dont le vivre ensemble se réalise, des solidarités qui s'expriment entre les territoires et leurs habitants. Le projet présenté ne s'intéresse qu'à une partie du problème en oubliant un peu les habitants.

En ce qui concerne les syndicats, il souscrit à la volonté de diminution pour renforcer l'efficacité de la collectivité.

M. HENault remercie M. MAIRE pour cette intervention complète. Il rebondit sur la question des territoires. Il remarque que le nouveau territoire proposé par l'Etat ne comporte pas d'axe Est / Ouest, indispensable pour son développement.

M. JOUZEau s'étonne du peu d'éléments fournis par les services préfectoraux en appui de leur proposition.

M. BARBIER souhaite revenir sur son intervention au cours de la réunion de présentation. Il souhaite rassurer les élus sur les capacités qui existent pour travailler ensemble. Le Pays en est la preuve. En tant que Maire, il s'est toujours étonné que le canton de Descartes ait été découpé. En cas de fusion avec la CCGL, Descartes se retrouverait en position centrale, ce qui ne nuirait pas à son développement.

Mais il remarque que la solution à deux communautés sur le Pays ne convient pas. Partant de ce principe, il s'interroge sur le plan B. Selon lui ce serait la fusion des 4 CC du Pays.

M. BAISSON confirme l'intervention de M. JOUZEAU. Dans une entreprise, ou dans le domaine agricole, une fusion prend deux à trois ans et pas 3 mois comme proposé.

Il revient également sur la question de disparition des syndicats. Il remarque que rien n'est dit sur les questions de patrimoine, des contrats et même des propriétés des sources.

Le problème est le même avec le syndicat de gendarmerie de St-Flovier. L'Etat propose que ce soit la commune qui rachète les murs, sans que celle-ci n'en soit informée.

M. BARBIER revient sur ce délai des trois mois. Il rappelle que c'est le délai pour se prononcer et que le schéma ne serait applicable qu'en 2013.

M. CHARTIER rappelle que la CCTS a une histoire, qu'elle ne s'est pas formée comme cela. Dans l'ensemble, le fonctionnement de la CCTS est bon.

Les motivations du Préfet lui semblent ambiguës. Il annonce des objectifs liés à la multi polarisation du Département. Or ce schéma va redonner de l'influence à Descartes, alors qu'aujourd'hui, la CC s'oriente également vers le développement de pôles secondaires.

M. BARBIER répond que l'action de concentration des activités industrielles sur Descartes profite à toute la CCTS. Néanmoins, le seul renforcement du pôle ne justifie pas la fusion.

M. CHARTIER regrette que le projet préfectoral impose les prises de compétence gendarmerie et eau. Cette décision ne découle pas d'un besoin, mais d'une nécessité administrative.

De plus, le périmètre propose de regrouper un grand nombre de communes. M. CHARTIER s'interroge sur le mode de représentation qui sera proposé et donc sur le fonctionnement des instances représentatives.

M. COURCOUL remarque que cette nouvelle loi comporte deux pôles, l'un pour les communes, l'autre pour les EPCI.

Selon lui cette réforme va aboutir à une nécrose des communes. Au niveau des représentations, il existe également un risque du développement d'une oligarchie dans les nouvelles Communautés. Il rappelle que ce sont les élus qui font vivre la démocratie locale, ce qui ne sera plus possible.

En ce qui concerne les finances, il n'envisage pas de hausse globale des dotations. On constaterait donc un jeu de vase communicant entre les communes et les communautés.

M. HENAUULT précise que le texte de loi réaffirme en préambule le rôle des communes. Il institue clairement le tandem communes / Communauté. Il est toutefois évident qu'une restriction des ressources des communes paraît inévitable étant donné les bonifications promises pour les DGF des communautés et la stabilité des enveloppes de l'Etat..

Il s'étonne aussi de la différenciation dans l'application de la loi d'un département à l'autre. Selon lui la question réside dans les conséquences pour la CCTS à s'opposer au schéma.

De plus, il constate que les Présidents de CC n'ont pas la majorité des 2/3 au sein de la CDCI. D'autres représentants devront donc être convaincus pour refuser le schéma du Préfet.

M. GUILLOT estime que juridiquement, il est possible de rester dans la situation actuelle. En effet, si la CDCI valide un autre schéma à la majorité des 2/3, il s'imposera au Préfet.

En outre, la négociation au sein de la CDCI devrait se faire point par point, territoire par territoire, ce qui permettra de fait valoir les spécificités de chaque CC concernée.

Enfin, il regrette le mode d'élection des membres de la CDCI.

M. BARBIER fait état d'une réunion entre les quatre Présidents des CC du Pays. Dans l'hypothèse d'une fusion totale, l'idée pourrait être de garder des sous-périmètres, correspondant aux CC actuelles, pouvant apparaître comme des arrondissements.

Il rappelle également que l'échéance de la mise en œuvre est fixée à 2014.

Mme MANGIN D'OUINCE propose, dans la mesure où il serait nécessaire de bouger, d'intégrer les communes du canton de Descartes.

M. HENault revient sur la réunion des Présidents de CC. Les positions ne sont pas toutes encore arrêtées, sauf peut être pour M. BRAUD dont la volonté de fusion des 4 CC a été exprimée il y a longtemps déjà.

Selon M. HENault, la grande communauté à l'échelon du Pays est sans doute possible, mais réclame une mise en place très minutieuse et réfléchie qui ne peut se concevoir sans le laps de temps accordé. De plus, la proposition de conserver des arrondissements ne serait sans doute pas gérable à terme d'où la nécessité d'une recentralisation.

D'autres pistes peuvent néanmoins être étudiées, comme la création d'un SCOT ou encore le développement des coopérations intercommunales.

M. MAIRE remarque qu'avec cette grande communauté, les communes risquent de ne devenir que des guichets d'enregistrement. Il est également évident qu'il ne sera pas possible de travailler avec 68 communes comme avec 21 actuellement.

M. MEREAU prend la parole pour regretter que la réunion de présentation du schéma par la Préfecture ait été faite dans un lieu privé. Il s'étonne qu'aucune salle des fêtes du Pays n'ait pu accueillir l'ensemble des élus.

Il remarque ensuite que la loi sur la réforme intercommunale porte les objectifs de clarification et d'adaptation aux besoins des concitoyens.

Il s'interroge sur les intérêts du mariage proposé avec le Grand Ligeillois :

- La CCTS est attirante tant au niveau fiscal (fiscalité professionnelle) qu'au niveau financier,
- Les économies qui pourraient être réalisées ne seraient envisageables que par la diminution des personnels, ce qui n'est possible que par le non renouvellement des contractuels,
- Le processus de fusion serait une perte de temps dans la politique de développement des territoires,
- Ou serait la clarification pour l'usager si, comme la loi le prévoit, dans un premier temps des compétences sont exercées de manière différenciée dans le nouveau territoire ?
- En cette période où il est bien vu de se lancer dans les économies d'énergies, les fusions seraient l'occasion d'une surcharge de déplacement pour les élus.

Sur ce point il regrette que le statut de l' élu n'ait pas été revu concomitamment. En effet, il s'interroge sur les qualités que devront avoir les élus de ces grandes communautés. Il s'inquiète du fait que les dossiers seront traités par des chefs de services, sans vision de l' élu.

En conclusion, il remarque que la loi a eu le mérite d'être votée mais qu'elle ne satisfait personne et s'interroge sur la fin éventuelle de la décentralisation et des problèmes de démocratie soulevés.

M. LACOUR s'inquiète de la disparition des syndicats de gendarmerie en cas de fusion. M. HENault lui répond que dans ce cas, ce sont les communautés qui reprendraient les compétences, sans incidence sur le service.

Néanmoins, sur certains syndicats, M. HENault pense que cela peut poser problème. Le seul avantage sera dans la mutualisation des moyens et l'harmonisation tarifaire.

M. MAIRE estime que l'intégration des syndicats permettrait d'améliorer le CIF de la CCTS et permettrait sans doute la réalisation d'économies d'échelle.

M. HENault remercie les élus de ce débat qui a permis de soulever les interrogations et inquiétudes de chacun. Il propose de réunir le Conseil Communautaire le 6 juillet prochain pour valider la position de la CCTS.

QUESTIONS DIVERSES

M. ROBERT fait état des difficultés rencontrées par la CAO dans l'attribution des marchés publics. En effet, il semble que les entreprises locales ne fournissent pas assez de justificatifs techniques au regard de ce qui est demandé.

M. HENault annonce que la chambre des métiers a été saisie du dossier et que des informations spécifiques seront données aux artisans locaux sur ce thème.